



CC Bastides et Vallons du Gers (Siren : 243200508)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Marciac
Arrondissement	Mirande
Département	Gers
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	08/11/2000
Date d'effet	08/11/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Henri CORMIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Route du Lac
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	32230 MARCIAC
Téléphone	05 62 09 30 68
Fax	05 62 09 34 99
Courriel	c.c.bastides.vallons.gers@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 621
-----------------------------	-------

Densité moyenne 25,41

Périmètre

Nombre total de communes membres : 30

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
32	Armentieux (213200082)	82
32	Beaumarchés (213200363)	713
32	Blousson-Sérian (213200587)	45
32	Cazaux-Villecomtal (213200991)	86
32	Couloumé-Mondebat (213201098)	202
32	Courties (213201114)	49
32	Galiac (213201361)	171
32	Izotges (213201619)	100
32	Jû-Belloc (213201635)	317
32	Juillac (213201643)	124
32	Ladevèze-Rivière (213201742)	232
32	Ladevèze-Ville (213201759)	271
32	Lasserade (213201999)	214
32	Laveraët (213202054)	116
32	Marciac (213202336)	1 333
32	Monlezun (213202732)	212
32	Monpardiac (213202757)	46
32	Pallanne (213203037)	69
32	Plaisance (213203193)	1 547
32	Préchac-sur-Adour (213203300)	210
32	Ricourt (213203425)	76
32	Saint-Aunix-Lengros (213203623)	152
32	Saint-Justin (213203839)	147
32	Scieurac-et-Flourès (213204225)	46
32	Sembouès (213204274)	60
32	Tasque (213204407)	274
32	Tieste-Uragnoux (213204456)	162
32	Tillac (213204464)	274
32	Tourdun (213204506)	103
32	Troncens (213204555)	188

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement collectif <i>L'assainissement : - émas directeurs et les études de zonage d'assainissement individuels et collectifs - le contrôle des dispositifs d'assainissement individuels - l'entretien et la réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuels - à l'issue de la phase d'élaboration du schéma d'assainissement, la création, la réhabilitation, l'extension et le</i>

fonctionnement des équipements d'assainissement collectifs - toute action information dans ce domaine.

- Assainissement non collectif

L'assainissement : - émas directeurs et les études de zonage d'assainissement individuels et collectifs - le contrôle des dispositifs d'assainissement individuels - l'entretien et la réhabilitation des dispositifs des sch'assainissement individuels - à l'issue de la phase d'élaboration du schéma d'assainissement, la création, la réhabilitation, l'extension et le fonctionnement des équipements d'assainissement collectifs - toute action information dans ce domaine.

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Autres actions environnementales

Paysage : études d'aménagement et notamment bocagères, sensibilisation aux bonnes pratiques de conservation paysagères et bocagères, actions de restauration bocagère, de bandes herbées, d'aménagements paysagers et de valorisation esthétique du territoire, toutes actions visant la maîtrise et la conservation paysagère. Boisement : suivi du boisement du territoire et soutien aux bonnes pratiques de gestion forestière, information et sensibilisation des propriétaires publics et privés. Promotion de la qualité des eaux : en amont du captage, du traitement et de la distribution, surveillance de la qualité, information du public et sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés. Cours d'eau : aménagement, entretien et restauration des rivières et canaux, à l'exclusion de l'opération exceptionnelle de modification du tracé du lit du Bouès, sur le territoire de la commune de Marciac. Toutes actions visant l'information et la valorisation de l'environnement.

Sanitaires et social

- Action sociale

Etude, réalisation et gestion de tout service et équipement à caractère collectif, à destination de la petite enfance, de la jeunesse et des personnes âgées, à l'exclusion du transport à la demande

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

La communauté de communes se donne tout moyen intéressant l'accueil et le développement des entreprises. Cette compétence s'applique aux opérations nouvelles à la date de promulgation des présents statuts.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

b) L'offre immobilière . la communauté est habilitée à le conduite de toutes opérations immobilières à destination des entreprises ; l'achat, la vente, la location et le crédit-bail et la création d'atelier-relais . elle procède en particulier aux opérations visant au maintien des commerces et des services. c) Les aides aux entreprises : la communauté peut - en interventions directes : abonder les primes régionales à la création d'entreprise (PRCE) et les primes régionales à l'emploi (PRE) ; accorder des aides temporaires d'urgence et/ou de mutation aux secteurs en difficulté qui compromettent l'équilibre économique du territoire. - en interventions indirectes : exonérer de la taxe professionnelle et de la taxe foncière les entreprises qui se créent ; réaliser des études stratégiques pour les entreprises et concourt à leur promotion ; recourir à la garantie d'emprunt ; participer à la dotation de fonds de capital risque agissant spécifiquement sur son territoire ; concourir aux fonds de prêts à taux bonifié de type "plate-forme d'initiative locale". d) L'assistance technique e) L'emploi f) Tourisme et loisirs : la définition et la conduite de la stratégie touristique du territoire - l'équipement touristique d'intérêt communautaire - la promotion et l'accueil touristique

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Prise en charge des dépenses d'investissement et de fonctionnement des équipements sportifs et culturels suivants : - piscines de Marciac et de Plaisance - école de cirque de Ju Belloc - équipements de lecture publique : médiathèques, bibliothèques et points lecture - équipements culturels de type "grand projet de pays" ou "pôles d'excellence rurale"

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Prise en charge des dépenses d'investissement et de fonctionnement des équipements sportifs et culturels suivants : - piscines de Marciac et de Plaisance - école de cirque de Ju Belloc - équipements de lecture publique : médiathèques, bibliothèques et points lecture - équipements culturels de type "grand projet de pays" ou "pôles d'excellence rurale"

- Etablissements scolaires

La communauté est substituée aux communes pour la prise en charge des dépenses d'investissement et de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles, des cantines scolaires et des garderies périscolaires Soutien ou mise en oeuvre d'actions d'initiation aux langues locales et aux pratiques sportives et culturelles en période scolaire

- Activités péri-scolaires

Soutien ou mise en oeuvre d'actions d'initiation aux langues locales et aux pratiques sportives et culturelles en période scolaire Dépenses d'investissement et de fonctionnement des cantines scolaires et des garderies périscolaires Organisation d'activités de loisirs et d'animation à destination de la jeunesse en période périscolaire Soutien ou mise en oeuvre d'actions d'initiation aux pratiques sportives et culturelles pour la jeunesse en période périscolaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

Conduite de toute étude concernant l'organisation et le développement des activités sportives et culturelles sur le territoire Inventaire des équipements Coordination des toute action contribuant au développement des activités culturelles sur l'ensemble du territoire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, mise ne oeuvre et suivi d'un schéma de cohérence territoriale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

. elle crée, gère et développe les zones d'activités sur son territoire. Elle met en oeuvre les procédures de lotissement ou de zone d'aménagement concerté (ZAC) utiles à cet objectif et toute étude dans ce domaine.

- Constitution de réserves foncières

a) Développement des zones d'activités sur son territoire : . la communauté procède aux réserves foncières

Développement touristique

- Tourisme

La définition et la conduite de la stratégie touristique du territoire. L'équipement touristique d'intérêt communautaire : - La signalisation publique directionnelle, de site et d'information. - La réalisation et la gestion d'équipements et d'hébergements touristiques d'intérêt communautaire. - La conception des schémas de chemins de randonnée, leur ouverture, leur signalisation, leur entretien, le balisage et l'édition des documents supports. - Tout équipement et construction nécessaires à l'accueil touristique. La promotion et l'accueil touristique - Etudes et réflexions opérationnelles sur le territoire, suivi, analyse du marché, mise en œuvre et contrôle de chartes de qualité. - L'information à destination des clientèles et la promotion de tous les opérateurs publics et privés. - La réalisation d'animations touristiques. - L'assistance technique aux porteurs de projets. - La commercialisation de séjours touristiques. - La communauté pourra confier par délégation la mise en œuvre d'une partie ou de l'ensemble de ces compétences de promotion et d'accueil touristique à un office de tourisme. - La communauté de communes se donne tous moyens intéressant le tourisme.

Logement et habitat

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

La communauté est substituée aux communes pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles, des cantines et garderies Elle est compétente pour l'appui pédagogique en matière d'initiation aux langues étrangères et locales, le développement large des pratiques sportives et culturelles et ainsi qu'en tous domaines jugés utiles pour l'amélioration de l'enseignement en collaboration avec les autorités responsables. En période périscolaire, elle organise des activités pédagogiques et de loisirs, période durant lesquelles elle assure le transport des enfants. La communauté de communes se réservera la possibilité de prendre en charge les dépenses de gros entretien et d'investissement des équipements scolaires et péri-scolaires d'intérêt communautaire.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Elle veillera à pourvoir aux services nécessaires au maintien durable des populations. Elle pourra étudier les conditions de mise en œuvre de toutes prestations visant notamment les personnes âgées et/ou dépendantes. Elle expérimente et développe tous services utiles à sa population. Elle organise en cas de défaillance du secteur privé le transport à la demande. Elle définit une politique communautaire de développement social et d'action sociale et conduit toute étude dans ce domaine. Elle assure la coordination des services présents sur son territoire et l'information de l'ensemble des dispositifs présents sur son territoire. Elle pourvoira à titre exceptionnel aux situations d'urgences sociales. Elle

se organisera de la manière la plus adaptée au déploiement de son action sociale. Elle pourra déléguer son intervention ou créer toutes structures juridiques autorisées, régie ou association chargée de la mise en œuvre de ses missions. Elle pourra créer un centre intercommunal de l'action sociale. Elle est compétente pour la réalisation et la gestion de structures d'accueil pour personnes âgées et/ou dépendantes, pour la petite enfance et la jeunesse.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Création et gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s, dans les conditions définies à l'article L 1425-1 du CGCT.

- Autres

Aménagement, entretien et gestion de fourrières pour animaux en application de l'article L 211-24 du code rural

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
32	SICTOM DU SECTEUR OUEST (253200992)	SM fermé	41 817
32	SYNDICAT SCOLAIRE ADOUR ARROS (243200284)	SM fermé	1 163
32	SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES (253201891)	SM fermé	115 891
32	Syndicat mixte ouvert "Gers Numérique" (200039279)	SM ouvert	166 843
65	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Val d'Adour (200051910)	SM ouvert	45 445
32	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DECHETS DU SECTEUR SUD (253200984)	SM fermé	24 014
32	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ADOUR ET DE SES AFFLUENTS (200044238)	SM fermé	88 344
32	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DU GRAND SITE DE MARCIAC (200004877)	SM ouvert	7 621
32	SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES VALLEES DU BASSIN DE L'ARROS (253200489)	SM fermé	9 488

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)